



—
Branche
Industries pétrolières

—
Famille
Administration - Gestion

—
Sous-famille
Médico-social

DESCRIPTION

Assurer le suivi médical des salariés de l'entreprise et leur apporter conseil dans ce domaine. Participer, en liaison avec les acteurs de la santé, à l'analyse et à la prévention des risques afin d'améliorer les conditions de travail. Dans les situations d'urgence, dispenser les premiers soins et participer à l'organisation des secours.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Réalisation périodique des examens médicaux ou sur demande de consultation médicale
- Organisation des surveillances médicales renforcées, prescription des examens spécifiques nécessaires
- Contrôle et suivi des expositions aux risques de différentes natures
- Études et propositions concernant l'aménagement des postes de travail et des locaux
- Planification, organisation et contrôle des actions de formation / information / sensibilisation à l'hygiène, la sécurité, la santé au travail
- Evaluation des risques professionnels
- Établissement du rapport annuel d'activité et de la fiche d'entreprise
- Échanges d'informations au CHSCT et lors des visites d'inspection du CHSCT
- Veille dans le domaine santé

SAVOIR-FAIRE

- Détecter un problème de santé, établir un diagnostic
- Élaborer un avis médical / des recommandations, relatifs à son domaine de compétence
- Définir et piloter des projets relatifs à son domaine de compétence
- Créer et développer une relation de confiance avec la personne et / ou son

—
Formation / Expérience
professionnelle nécessaire

Diplôme de médecin -
Spécialisation médecine du
travail (certificat d'études
spécialisées (CES) ou
diplôme d'études
spécialisées (DES) de
médecine du travail ou
équivalent)

—
Condition(s) particulière(s)
d'exercice

Le médecin du travail
bénéficie d'un statut
spécifique défini par le
Code du travail

entourage

- Orienter le salarié vers des spécialistes / lieux d'accueil spécialisés
- Sensibiliser et conseiller les interlocuteurs en matière de santé / hygiène / conditions de travail / prévention des risques
- Évaluer l'aptitude d'un salarié à tenir un poste de travail
- Traiter les situations difficiles ou critiques, les états de chocs des personnes et/ou des accidentés
- Choisir, adapter, utiliser des matériels, des équipements, des outils de travail ou / et de contrôle, afférents à son métier
- Définir et animer des présentations et des actions d'information et de formation
- Discerner les informations confidentielles de celles qui peuvent être communiquées en interne / externe
- Synthétiser des données et des informations et rédiger des documents dans son domaine de spécialité
- Utiliser les méthodes et outils de recherche et d'analyse de données quantitatives et /ou qualitatives

LES MÉTIERS ACCESSIBLES

- Spécialiste sécurité des personnes et risques industriels
- Spécialiste Hygiène Industrielle
- Coordonnateur(trice) Qualité, Hygiène, Sûreté, Sécurité et Environnement